

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 avril 2026

ACTUALISATION DE LA PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À
2030 ET DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 2630)

Adopté

N° DN525

AMENDEMENT

présenté par
M. Chenevard, rapporteur et M. Thiériot, rapporteur

ARTICLE 24

Rédiger ainsi l'alinéa 34 :

« 6° Au 3° de l'article L. 4145-1, les mots : « des armées » sont remplacés par le mot : « militaires ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel